

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 26 AVRIL 2018

DROIT DE VISITE AU MAROC POUR CLAUDE MANGIN-ASFARI !

Les autorités marocaines interdisent à Mme Mangin-Asfari de rendre visite à son mari, actuellement incarcéré. De la même manière, ses avocates françaises sont frappées de la même interdiction de visite. La Ligue des droits de l'Homme (LDH) ne peut accepter cette négation d'un droit fondamental.

Les autorités marocaines ont déjà été condamnées par le Comité contre la torture des Nations unies en raison de celles qui ont été infligées à M. Asfari. C'est sous la contrainte que des aveux lui ont été extorqués et, pourtant, c'est sur cette base qu'il a été condamné à une peine de 30 ans de prison.

En interdisant l'entrée au Maroc à Mme Mangin-Asfari, les autorités marocaines poursuivent la même politique. La LDH leur demande de mettre un terme à cette situation inacceptable et aux autorités françaises d'intervenir en ce sens.

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1895

